

COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU 6 JUIN 2018 SUR LE
PROJET DE PLAN D'AMENAGEMENT DIRECTEUR «GARE DE L'OUEST »

Contexte du compte-rendu : Conformément à l'article 2§ 1 al. 2 de l'Arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus de participation et d'information du public¹, l'administration en charge de la planification territoriale (perspective.brussels) a organisé, suite à l'adoption de l'Arrêté ministériel du 8 mai 2018 donnant instruction de procéder à l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement directeur pour la zone « Gare de l'Ouest », une réunion d'information et de participation du public sur le projet de plan d'aménagement directeur envisagé (PAD) «Gare de l'Ouest » en date du « 6 juin 2018 ».

Pour la facilité du lecteur, les échanges de cette réunion sont repris dans l'ordre chronologique du déroulement de la réunion.

Il a par ailleurs été décidé de répondre à l'ensemble des observations, suggestions et questions posées malgré le fait que certaines étaient en dehors du cadre de l'arrêté évoqué.

Ce document sera mis en ligne sur le site de perspective.brussels jusqu'à la fin de la procédure d'adoption du PAD.

Une intervenante se renseigne sur les parkings. Il faut favoriser les modes doux, le site est bien desservi. Y a-t-il une obligation de respecter la norme ? Peut-on être innovant en la matière, mettre en place des voitures partagées, par exemple ?

Un intervenant se renseigne sur les délais, sur la proportion de logements publics, moyens, sociaux ?

Perspective : Le plan envisagé pourrait être soumis à enquête publique l'automne 2018. Puis suivra la procédure d'adoption jusqu'au PAD définitif. Mais, le rythme de mise en œuvre dépend notamment de la négociation pour l'acquisition des terrains entre la Région et la SNCB. Et avant tout chantier, il faut pouvoir dépolluer et sécuriser le site (clôturer les rails).

SAU : La négociation avec la SNCB et Infrabel est en cours. Dès l'acquisition du terrain, des budgets sont prévus pour aménager le parc, construire la passerelle Beekkant, réaliser les logements, ... Donc les premiers travaux pourraient aller assez vite après l'acquisition (pour que tout soit réalisé, il faut par contre plutôt prendre en compte un horizon à 2040).

¹ Arrêté du 3 mai 2018 relatif au processus d'information et de participation du public, préalable à l'élaboration des projets de plan d'aménagement directeur, M.B. du 9 juin 2018, p. 39070.

Perspective signale que le logement public représenterait 80% de l'ensemble, soit 360 logements. La réflexion est en cours sur la répartition entre moyens et sociaux, acquisitifs et locatifs. Pour la question du parking, pour les logements publics, il n'y a pas d'obligation de respecter la norme de minimum un emplacement par logement du RRU. L'ambition est de ne pas dépasser 0,5 emplacement/logement, compte tenu de l'excellente accessibilité des lieux. La question est maintenant de savoir si cela doit être inscrit dans le volet réglementaire ou stratégique. Pour rappel, le site est très bien desservi en transports publics. Un parking mutualisé pour les différentes fonctions pourrait être envisagé dans le socle. L'intégration de voitures partagées est possible également.

Pour ne pas laisser le terrain en friche après l'acquisition, on pense à des activités temporaires pour déjà commencer à occuper le site de manière préalable à l'aménagement définitif. On pourrait ouvrir une partie du parc pour créer de l'activité dès l'acquisition.

Pour le parking, ce qui est intéressant, c'est la flexibilité du projet grâce à la zone tampon entre les rails et les rues sous le balcon L28.

Une intervenante se renseigne sur les équipements sportifs prévus, sur les différentes activités envisagées, la possibilité d'espaces multifonctionnels pour les habitants.

Perspective : oui, des espaces sportifs et récréatifs sont prévus, des salles communes pour les habitants sont également possibles dans le socle. Il y a aussi d'autres parcs autour du site qui viennent compléter les espaces verts, un maillage est donc envisagé pour une complémentarité des activités.

Une intervenante se renseigne sur le financement des infrastructures sportives.

Perspective : la SLRB doit mettre 1% de son budget dans les équipements sportifs. Perspective reçoit beaucoup de demandes en termes de sport. Nous nous occupons notamment de rencontrer des porteurs de projets d'équipements et de chercher des terrains. Divers subsides existent à la Région pour ces équipements. Des cofinancements avec le privé sont également possibles. Un projet est de toucher les jeunes du quartier par le sport.

Une intervenante signale que, pour une infrastructure sportive, un socle de 6 m de hauteur est insuffisant, il faut plutôt 11 à 12 m de hauteur.

Perspective confirme cela mais mentionne également une série d'infrastructures sportives pour lesquelles une hauteur sous plafond de 6 m est suffisante. Différentes fédérations cherchent des terrains pour se relocaliser ou augmenter leur emprise sur le territoire bruxellois.

Un intervenant demande s'il est possible, en ce qui concerne la promenade cyclo-piétonne, de la relier avec celle de Tour & Taxis, Belgica ?

SAU : oui, c'est la même ligne, L28, qui reliera Belgica, la Gare du Midi, la Gare de l'Ouest. Ceci est réalisé dans le cadre d'une étude globale faite par Beliris. Une continuité de plusieurs kilomètres est possible. La chaussée de Gand pourra être enjambée par cette promenade.

Perspective rappelle la possibilité de réagir encore durant 30 jours après la réunion par mail, téléphone, lors des permanences. Toutes les infos sont sur Perspective.brussels.

21 juin 2018